



RÈGLEMENT BOUCLES DE MAGUELONE 2020

Les BOUCLES de
Maguelone

ARTICLE 1 : PARCOURS

Maguelone Jogging organise Dimanche 12 avril 2020 les 31^{èmes} BOUCLES DE MAGUELONE.

Cette course pédestre est composée de plusieurs parcours :

11h30	800 M enfants de 7 à 9 ans
11h45	1,5 KM enfants de 10 à 11 ans
12h00	2,5 KM enfants de 12 à 13 ans
10h30	5 KM
9h45	10 KM à partir de 16 ans
9h00	21,1 KM à partir de 18 ans

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Interdiction de suivre un coureur à vélo, ce dernier sera disqualifié.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

Les inscriptions se font sur le site : www.maguelonejogging.com ou www.ats-sport.com.

21,1 KM : 18€ (20€ le jour de la course)

10 KM : 11€ (13€ le jour de la course)

5 KM : 8€ (10€ le jour de la course)

COURSES ENFANTS : GRATUITES

ARTICLE 3 : FORMALITÉS

Les départs et arrivées sont au «GRAND JARDIN» devant le Centre Culturel Béranger de Fré dol. Les dossards sont à retirer sur place dans le Centre Culturel Béranger de Fré dol, le samedi de 10h à 18h et le dimanche à partir de 7h30.

ARTICLE 4 : SERVICE MÉDICAL-RAVITAILLEMENT

Une surveillance médicale est assurée sur les parcours. Trois ambulances avec médecin sont disposés en des points précis. Quatre postes de ravitaillement sont prévus le long du parcours. Les concurrents devront respecter impérativement le code de la route. Tout concurrent arrivant au-delà de 13h00 sera considéré hors délai.

ARTICLE 5 : ARRIVÉE ET CLASSEMENT

Il sera établi un classement général et divers classements particuliers.

Chaque concurrent sera classé dans une des catégories suivantes pour les 5km, 10km et 21km :

minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors, M1, M2, M3, M4... masculin et féminin.

Vu la configuration du parcours, nous déconseillons fortement cette course aux compétiteurs en fauteuil.

ARTICLE 6 : RÉCOMPENSES

Seront récompensés les 3 premiers au scratch hommes et femmes de chaque épreuve ainsi que les vainqueurs par catégorie hommes et femmes sans cumul de récompenses.

Récompenses + coupes et médailles pour les courses enfant pour les -9ans pas de chronométrage ni classement.

La remise des prix aura lieu à 11h pour le semi-marathon et le 10km puis à 12h30 pour le 5km et les courses enfants.

Challenges entreprise et clubs (nombre de participants) .

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

L'Association organisatrice a souscrit une assurance Responsabilité civile. En ce qui concerne la garantie Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Elle décline toute responsabilité quant aux vols et accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la course.

En aucun cas un concurrent ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis à vis des organisateurs : le simple fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 8 : CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément à la loi 23/03/99, tous les concurrents, y compris les enfants, devront présenter soit une licence FFA, soit un certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. **Aucune dérogation ne sera admise.**

ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur le site : www.maguelonejogging.com ou www.ats-sports.com

ou **sur place le samedi 11 avril 2020 de 10h à 18h et le dimanche de la course jusqu'à 30mn avant le début de chaque course au Centre Culturel Béranger de Fré dol** dans la limite des places disponibles.

Renseignements par téléphone : **06 72 86 75 77**
ou par mail : maguelonejogging@gmail.com